

CIE FRANÇAISE DES HUILERIES ET SAVONNERIES DE TUNISIE, Monastir

CONSTITUTION

Cie française des huileries et savonneries de Tunisie
(Anciens Etablissements G. de S. Médina)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 novembre 1911)

Au capital de 700.000 francs divisé en 7.000 actions de 100 fr. chacune, dont 2.000 d'apport attribuées à M. Médina, qui reçoit en plus 150 parts de fondateur et 200.000 fr. espèces. — Siège social à Paris, 25, rue Taitbout. — Conseil : MM. A. Eysseric, R. Rodot et J. Oudinet. — Statuts déposés chez M^e Maciet, notaire à Paris, et extrait publié dans *Le Courrier* du 18 novembre 1911.

HUILERIES ET SAVONNERIES DE TUNISIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 11 octobre, sous la présidence de M. Prevel, président du conseil d'administration, assisté de MM. Oudinet et Eysseric en qualité de scrutateurs.

Le rapport présenté par le conseil d'administration expose que l'exercice écoulé, bien qu'encore sous le régime de guerre, a cependant été favorable à la société.

La campagne oléicole a été faite, en compte à demi avec un gros négociant du pays, spécialiste en la matière. Cette combinaison financière a donné toute satisfaction.

Il est certes regrettable que le conseil n'ait pu opérer seul, car les bénéfices réalisés lui eussent permis de rémunérer largement le capital et de constituer en outre une importante réserve.

Quoi qu'il en soit, les résultats ont permis :

1° De couvrir tous les frais ;

2° D'amortir toutes les créances douteuses, d'ailleurs peu nombreuses ;

3° D'éteindre le compte des profits et pertes, solde des exercices précédents.

Il reste une petite soule de 6.282 francs de profits à reporter à nouveau.

D'autre part, la modicité des stocks, tant en huile qu'en savon, met la Société à l'abri de toute fluctuation fâcheuse des cours.

Au sujet des pertes des exercices précédents, le conseil tient à faire remarquer que tout espoir n'est pas perdu de les récupérer ; mais le règlement pouvant se faire attendre, il a pensé qu'il était préférable de les amortir dès maintenant avec les bénéfices réalisés pendant l'exercice.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.221.545,95 pour la branche huiles ; 51.102,90 pour la branche savons.

Il est à remarquer que le chiffre d'affaires en savons est faible. C'est qu'en effet, les restrictions gouvernementales : obligation de livrer au gouvernement une quantité égale à celle exportée en France, et ce à 60/70 fr. au dessous du prix de revient, cautionnement de 20 francs par 100 kg et immobilisation de capitaux énormes pendant au moins six mois, ont empêché de fabriquer cette année. Ces restrictions n'ont été levées qu'en fin d'exercice et la société n'a pu commencer à travailler qu'en juillet 1919.

Cet arrêt dans la production a été très préjudiciable à la société, attendu qu'en vue d'un travail suivi, des provisions de matières premières avaient été faites et qu'à l'inventaire il a fallu compter ces produits non utilisés à leurs cours actuels très inférieurs à ceux d'achat.

La société entre donc dans un nouvel exercice avec une situation complètement apurée et des disponibilités qui vont lui permettre de travailler d'une façon normale.

La campagne oléicole 1919-20 sera certainement moins importante que la précédente, la récolte s'annonçant déficitaire, mais en prévision de cette éventualité, le conseil a envisagé une orientation d'affaires susceptible de donner satisfaction. D'autre part, le plus large développement sera donné à la branche savonnerie.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé le bilan et les comptes présentés par le conseil. Elle a réélu MM. Grenier et Mercier, administrateurs sortants, et nommé MM. Pelletier de Martres et Buron, commissaires des comptes.

Un vote de félicitations et de remerciements a été adressé à M. Hirou, directeur, grâce à l'énergie duquel la Société des Huileries et savonneries de Tunisie a pu surmonter les difficultés résultant de mesures prises par le gouvernement tunisien, mesures qui, trop souvent, ont arrêté les affaires tout en obtenant des résultats opposés à ceux recherchés.

Huileries et savonneries de Tunisie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 novembre 1921)

Dans leur assemblée qui s'est tenue le 11 octobre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1920-21 se soldant par un déficit de 158.571 fr. L'assemblée extraordinaire, qui devait se tenir à la suite de l'assemblée ordinaire, a été remise faute de quorum.

LIQUIDATION JUDICIAIRE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 mai 1922)

Compagnie française des huileries et savonneries de Tunisie. — Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 24 mai 1922. M. Bonnin, juge-commissaire. M. Lemonnier, liquidateur provisoire, 17, rue Lagrange.

Compagnie française des huileries et savonneries de Tunisie
(*La Journée industrielle*, 27 avril 1923)

Il sera procédé le 4 mai prochain, au Palais de justice de Sousse (Tunisie), à la vente des propriétés de cette société en liquidation judiciaire. La vente se fera sur une mise à prix de 300.000 fr. Lesdites propriétés couvrent une superficie de 7.666 mètres carrés environ, à Monastir (Tunisie) et comprennent les usines de fabrication d'huiles,

savonneries, tonnellerie, avec la clientèle, les marques de fabrique, le matériel et le mobilier industriel.

Rappelons que M. Lemonnier, 17, rue Lagrange, à Paris, est le liquidateur judiciaire de cette société.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES
(*Le Temps*, 24 mai 1924)

Compagnie des huiles et savonneries de Tunisie, huileries et savonneries Medina, sises à Monastir (Tunisie), siège social à Paris, 25, rue Taitbout, ci-devant et actuellement Bourse du commerce E23. (précédemment en liquidation judiciaire).

RÉPARTITION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 octobre 1925)

Cie française des huileries et savonneries de Tunisie (en liquid.). — Première répartition de 20 %. Syndic, M. Lemonnier, 17, rue Lagrange.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES HUILIERIES ET SAVONNERIES DE TUNISIE
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1925)

M. Lemonnier, à Paris, 17, rue Lagrange, syndic de cette société anonyme qui avait pour objet l'exploitation des huileries et savonneries Medina, situées à Monastir (Tunisie), et dont le siège était à Paris, Bourse du Commerce, 223, proche actuellement à une première répartition d'un dividende de 20 %.

RÉPARTITION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mai 1927)

Cie française des huileries et savonneries de Tunisie (en liquidation). — Répartition d'un deuxième dividende de 5 %. Syndic, M. Lemonnier, 17, rue Lagrange, Paris.

RÉPARTITION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 mai 1931)

Cie française des huileries et savonneries de Tunisie (en liquid.). — Troisième et dernière répartition d'un dividende de 4,937 %. Syndic, M. Lemonnier, 17, rue Lagrange.
